

ABONNEMENT

SAUMUR	
En un an	25 fr.
Six mois	12
Trois mois	7
POSTE	
En un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
OU S'ABONNE	
A SAUMUR	
Au bureau du Journal	
ou en envoyant un mandat	
sur la poste	
et chez tous les libraires	

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces,	la ligne.....	20
Réclames,	—	30
Faits divers	—	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la réductio des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

OU S'ABONNE

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
3, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux: 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 19 MAI

UNE RÉVOLTE

Les ministres dont nous sommes affligés ont perfectionné un truc déjà connu pour dissimuler les trous sans cesse élargis du budget.

Ce truc n'est pas ingénieux, mais en revanche il est extrêmement malhonnête.

Voilà ce que c'est : ils ont supprimé, dans chaque ministère, quelques millions de dépenses, juste autant qu'il en faut pour équilibrer le budget des dépenses avec celui des recettes.

On voit que c'est très simple. C'est aussi très commode parce que les ministères ne perdront rien des millions supprimés.

Deux ou trois mois après le vote du budget, ces crédits reparaîtront sous forme de crédits supplémentaires.

Le budget sera alors déséquilibré, mais il aura paru en équilibre le jour du vote.

Il paraît que la commission du budget aurait fermé les yeux sur le procédé, si le morceau à avaler n'avait pas été de dimensions par trop considérables.

Les cabinets précédents en avaient déjà usé, parbleu, mais avec une modestie relative et qui permettait de croire plus tard qu'ils s'étaient peut-être trompés dans leurs prévisions.

A grossir les plaisanteries même financières, on les rend plus difficiles à faire passer, et la commission du budget a peur, dit-on, de passer pour une bête en ne protestant pas contre la grosseur de celle-ci.

Et l'on assure qu'elle va demander à chacun des ministres de donner sa parole d'honneur que tous ces chiffres sont sérieux.

Voilà donc les ministres fort interloqués de voir découvert un truc, sinon nouveau, du moins considérablement augmenté.

Ils avaient compté très naïvement sur la complicité ordinaire de la commission ; et ils ne s'imaginaient point que, pour une question de quantité, ladite commission ferait la grimace.

Quoi qu'il en soit, la révolte de la commission est si étonnante en effet que nous avons peine à croire qu'elle soit sérieuse.

Et il ne nous paraît pas improbable que, grâce à quelques conversations aussi intimes qu'intéressantes, l'accord se fasse entre la commission et le gouvernement pour se moquer une fois de plus des bons électeurs.

INFORMATIONS

L'UNION DE LA FRANCE CHRÉTIENNE

Le *Gauleois* publie un interview qu'il a eue avec un membre de l'ancien Comité de la France chrétienne. Celui-ci déclare que le Comité ne songe nullement à reconstituer l'Association sur de nouvelles bases ; le Comité a fait que deux alternatives : se soumettre aux désirs du Pape ou se démettre ; il a adopté la dernière, ne pouvant se résoudre à la première.

Le *Figaro* attribue la fermeté du Pape aux

dangers que ferait courir au catholicisme, en France, la suppression du budget des cultes, dangers dont les évêques ne se rendent pas suffisamment compte.

La *Correspondance nationale* publie cette note :

« Le comité de l'Union de la France chrétienne vient de prononcer sa dissolution.

» Les membres de ce comité avaient cru pouvoir faire appel à tous les catholiques sans distinction de parti, pour défendre les intérêts religieux sur le terrain de la liberté. Invités d'une façon pressante à se placer désormais sur le terrain de la République, ils n'ont pas cru qu'il leur fût possible de concilier autrement que par la retraite leur déférence pour les conseils du Saint-Siège et leur fidélité à des convictions personnelles.

» La nouvelle de cette retraite sera accueillie avec émotion par tous les catholiques. Ils se demanderont, non sans anxiété, à quels dévouements plus éprouvés, à quelles paroles plus éloquentes sera désormais confiée la défense de leur cause.

» Quant aux monarchistes qui ne constituent point un parti religieux, mais un parti politique, ils demeurent unis autour du prince qui est leur chef et du principe qu'il représente. D'accord avec le sentiment national, ils estiment que c'est aux Français qu'il appartient de décider en toute liberté quelle forme de gouvernement convient le mieux à leur pays.

» Mais ils continueront, comme par le passé, de prendre la défense des intérêts catholiques, au nom de la liberté. Les monarchistes sont donc aujourd'hui ce qu'ils étaient hier, et rien ne sera changé ni à leur attitude, ni à leur ligne de conduite. »

DÉPUTÉS ACCUSÉS

Il y a peu de jours, M. Drumont avait accusé M. Burdeau, député, d'avoir reçu une forte somme pour son rapport en faveur du renouvellement du privilège de la Banque de France, et M. Henri Maret, député, d'avoir aussi touché une grosse subvention pour son rapport au moment de l'émission des obligations de Panama.

Un républicain, indigné de ces accusations, avait demandé aussitôt des poursuites contre M. Drumont. Celui-ci avait répliqué qu'il se faisait fort de prouver ses assertions.

La *Petite République* annonce « que les personnes intéressées à ne pas laisser planer sur elles d'aussi graves accusations vont s'adresser à la justice pour obtenir réparation. »

L'affaire viendra prochainement devant la Cour d'assises de la Seine.

C'est M^r Waldeck-Rousseau qui présentera la défense de M. Burdeau.

UN JURÉ ATHEE

Lundi, à l'ouverture de la session des assises à Rouen, le chef du jury, M. Gadeau de Querville, s'est refusé à prêter serment, la formule légale contenant, a-t-il dit, « une hypothèse qu'il n'admet pas : Dieu. »

Cette déclaration a valu à son auteur une condamnation immédiate à 500 francs d'amende et aux frais de l'incident. En outre,

l'accusé dont, de ce fait, l'affaire est renvoyée à la prochaine session, et qui voit sa détention préventive se prolonger de trois mois, va demander au juré athée 2,000 francs de dommages-intérêts.

LA TYRANNIE D'EN BAS

C'est une histoire de syndicat.

Un pauvre ouvrier de Nouzon (Ardennes), nommé Maré, s'étant permis de critiquer le syndicat dont il faisait partie, fut expulsé. Le syndicat, en outre, exigea que le patron chez lequel il travaillait le mit à la porte. Ce n'est pas tout : le boulanger, par crainte du syndicat, refusait de lui vendre du pain.

Le tribunal de Charleville avait alloué à Maré une indemnité de 4,000 francs. Mais la Cour de Nancy, sur la plaidoirie de l'avocat député Millerand, vient de supprimer cette indemnité attendu qu'un syndicat ne commet pas de délit civil en expulsant un de ses syndiqués et en abusant de son influence pour le faire mourir de faim.

Encore à l'Assistance Publique

Les jours se suivent et se ressemblent ; les scandales aussi.

La *Petite République* nous apprend une nouvelle affaire. Décidément il faudrait un nettoyage à fond :

« L'administration de l'Assistance publique à Paris est décidément une administration gaie... gaie et sérieusement conduite et surveillée.

» Nous avons dit ici même quels faits révoltants avaient été mis en lumière dans la gestion des bureaux de bienfaisance, quels désordres inouïs se produisaient chaque jour et dans tous les services intérieurs et extérieurs, quelles irrégularités graves existaient dans l'emploi des sommes considérables que le Conseil municipal vote avec générosité.

» Voici un fait tout à fait précis.

» Un fonctionnaire appartenant aux bureaux de l'avenue Victoria aurait été surpris ces jours-ci en flagrant délit de surcharge d'une pièce de comptabilité.

» On a mis, comme de coutume, tant d'aimable lenteur à instruire l'affaire, que le gaillard a eu le temps de prendre la fuite.

» L'incurie, poussée à ce degré, peut être prise pour de la complicité. »

M. Peyron, directeur de l'Assistance publique, est tellement occupé à préparer des laïcisations qu'il n'a pas le temps d'empêcher les vols et de faire arrêter les voleurs.

Finances Portugaises

Le *Temps* donne les renseignements suivants sur l'arrangement financier que le Portugal cherche à conclure avec ses créanciers :

« Les négociations touchent à leur terme, et c'est dans une réunion générale des Comités étrangers, qui aura lieu cette semaine, que la question sera résolue définitivement.

» On espère d'ici là avoir trouvé pour les points encore en discussion des solutions conformes aux intérêts des porteurs et de na-

ture à pouvoir être acceptées par le gouvernement.

» Nous pouvons ajouter que l'accord le plus complet n'a cessé d'exister entre tous les Comités anglais, allemand, belge, français et néerlandais, et que l'assentiment des porteurs est absolument réservé.

» Quant à l'emprunt que le gouvernement a réclamé dès le début, comme indispensable, disait-il, à la liquidation de la situation, il doit servir jusqu'à concurrence des deux tiers environ, à payer pendant les deux premières années les coupons de la Dette extérieure, et pour le solde à renforcer l'encaisse métallique de la Banque de Portugal en vue de l'amélioration du change.

» Si cet emprunt ne pouvait être réalisé par une vente à des tiers, le gouvernement, se déclarant dans l'impossibilité de payer en or les coupons de deux premières années, payerait lesdits coupons en titres de l'emprunt. Si, au contraire, l'emprunt était placé, les coupons seraient payés de suite en or.

» Nous croyons savoir que le gouvernement a trouvé en Angleterre preneur pour cet emprunt, mais sous la condition expresse de l'accord avec les créanciers. L'emprunt ne serait donc qu'une opération postérieure à l'arrangement, et dont le but principal serait de permettre aux porteurs de la Dette de toucher tout de suite leurs coupons en or au lieu de les toucher en papier.

» De plus, un droit de préférence serait réservé à la souscription en faveur des porteurs de la Dette pour le montant des coupons que l'emprunt aurait pour but d'assurer, par compensation avec ces coupons, — ce qui constituerait une option en faveur des porteurs. »

Un monument à M^r Freppel

Nous recevons communication de l'appel suivant qui a pour objet d'élever un monument à M^r Freppel, évêque d'Angers, au milieu de cette Bretagne qu'il représentait avec tant d'éclat dans le Parlement, à Notre-Dame du Falgoët :

« La mort prématurée de l'illustre évêque d'Angers a été un deuil pour toute la France catholique. Aucune province ne l'a plus vivement senti que la Bretagne qui avait adopté ce généreux fils de l'Alsace et lui avait confié, dans quatre élections successives, la mission de représenter au Parlement sa foi héréditaire et les intérêts religieux de la France entière.

» La mémoire de M^r Freppel vivra longtemps dans les cœurs bretons. Il est juste qu'un signe extérieur exprime et transmette aux générations nouvelles cette fidélité du souvenir.

» En 1888, à l'occasion du couronnement de l'antique statue de N.-D. du Falgoët, M^r Freppel prononçait un de ses plus admirables discours.

» La Bretagne n'a pas oublié cette fête incomparable qui vit accourir près de cent mille pèlerins et fit revivre les plus beaux jours de notre histoire religieuse.

» C'est là, dans ce sanctuaire vénéré, au

cœur du Léon, sous la garde des vaillantes populations qui ont envoyé M^r Freppel au Parlement, qu'il convient de placer son monument.

« Nous faisons appel aux Bretons, aux Angevins, aux Alsaciens, à tous les vrais Français, à tous ceux qui ne séparent pas l'amour de la patrie de l'amour du Christ, et nous leur disons : en dépit de toutes les charges qui vous accablent, donnez-nous votre obole pour honorer, au lieu même où il a servi l'Eglise et la France, celui qui fut un grand Français et un grand évêque. »

Ont signé les membres du Comité :

M^r Lamarche, évêque de Quimper et de Léon, président d'honneur.

MM. Le Guen, Soubigou, Halna du Fretay, de Raïsmes, sénateurs du Finistère.

M^r d'Hulst, MM. de Kermenguy, Boucher, députés du Finistère.

MM. les curés-doyens, chanoine Gorrignon, de Lannilis; Grall, de Ploaldmézeau; Janvier, de Saint-Renan, et Salaun, d'Ouessant.

MM. le chanoine Favé, curé de Plouguerneau, et l'abbé Couloigner, recteur de Notre-Dame du Folgoët.

MM. Charles Chevillotte et de Kerdrel, conseillers généraux du Finistère.

C'est à l'heure actuelle surtout que l'on peut constater le vide profond produit par la mort de cet évêque si ferme dans ses doctrines, si éloquent dans ses paroles, qui défendait avec tant de vaillance, en même temps, les Droits de l'Eglise et les Droits de la France, les libertés religieuses et les libertés politiques.

Nous n'avons pas besoin de recommander à nos lecteurs l'appel du Comité présidé par M^r Lamarche. Ils tiendront à y répondre, comme suprême témoignage de leur admiration pour le prélat qui fut, jusqu'à l'heure de sa mort, le défenseur persévérant de leurs convictions politiques, comme il était le chaleureux inter-prête de leur foi religieuse.

ÉTRANGER

ALLEMAGNE

Stettin, 17 mai.

L'Empereur, voulant donner une preuve de bienveillance toute spéciale au régiment de hussards qu'il a inspecté ici, l'a autorisé à mettre au bout des lances des flammes noires ornées d'une tête de mort blanche.

Dantzig, 17 mai.

L'Empereur a passé aujourd'hui les troupes en revue. Il s'est montré très satisfait et a déclaré qu'à Berlin même on ne pouvait que rarement voir un plus grand ensemble dans une revue. Guillaume II a rappelé un souvenir de son grand-père qui lui aurait dit un jour que pour juger de la valeur d'un régiment, il suffisait d'en voir les musiciens, et il a ajouté qu'il a pu aujourd'hui constater le bien fondé de cet avis. En terminant, l'Empereur a adressé des éloges aux commandants pour la bonne tenue et la solidité des troupes qu'ils lui ont présentés.

« De pareils soldats, a ajouté l'Empereur, sont capables de soutenir une guerre. »

Saint-Petersbourg, 17 mai.

On dit que le Tsar ne se rendra à Berlin qu'à son retour de Copenhague, c'est-à-dire au commencement de juin. Quoique rien ne soit arrêté définitivement au sujet de cette visite, on s'occupe beaucoup, dans les cercles politiques, de la visite que l'empereur de Russie a faite samedi à M. de Giers, ministre des affaires étrangères de Russie, avec lequel il s'est entretenu pendant une heure.

On met cette entrevue en rapport avec le voyage probable du Tsar à Berlin.

Berlin, 17 mai.

Le correspondant de Strasbourg de la Gazette de l'Allemagne du Nord attire l'attention sur les fêtes qui auront lieu à Nancy, à l'occasion du voyage du Président de la République française, ainsi que sur le caractère anti allemand de l'invitation que la Société des Etudiants de Nancy a adressée aux Alsaciens-Lorrains.

Ce journal dit : « Nous ne croyons pas que les habitants d'Alsace-Lorraine prendront part à cette fête; dans tous les cas ce serait dangereux, car il est hors de doute que dans l'éventualité le gouvernement agirait avec la sévérité la plus rigoureuse. »

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 18 mai 1892.

La Bourse se livre à une véritable exagération de hausse sans qu'on puisse indiquer d'autres causes à cette exploitation que la grande abondance de l'argent et l'existence d'un découvert de vendeurs sans titres qui rachètent avec précipitation. Les rentes, malgré la mise à l'ordre du jour de demain de la discussion de la réforme des caisses d'épargne, participent à ce mouvement de hausse. Le 3 0/0 ancien monte à 98.17; le nouveau à 98.37. Le 4 1/2 reste à 105.27.

La Rente Italienne continue son mouvement en avant : elle gagne 80 centimes sur la veille et reste à 91.35. L'Extérieure est en avance marquée à 64 15/16 et le 3 0/0 Portugais gagne près d'un point à 29 1/2. On attend la ratification officielle par le gouvernement des conditions de l'arrangement arrêté avec les comités et de la conclusion de l'emprunt de 400 millions. Le Rouble s'inscrit à 265 1/2. Le Russe nouveau à 77 et l'Orient à 69.65.

L'action de la Banque de France est en progrès marqué à 4,190. Le Crédit Foncier s'inscrit à 1,212 en avance de 2 fr. sur hier. La Banque de Paris continue à progresser à 680 francs. Ses réserves qui représentent environ 155 fr. par action profitent de l'amélioration générale des titres qui les composent. Le Crédit Lyonnais s'avance à 795 et la Société Générale a des demandes au comptant à 466 fr. L'action du Comptoir des Fonds Nationaux cote 622.50, regagnant déjà une partie du coupon de 25 fr. qui vient d'être détaché.

Les Chemins Economiques valent 403 fr.

Chronique Locale

ET DE L'OUEST

LE CHEMIN DE FER DE SAUMUR A CHOLET

M. Blavier a donné, avant-hier, lecture à la commission des chemins de fer de son rapport sur le projet portant déclaration d'utilité publique du chemin de fer de Saumur à Cholet; il conclut à l'adoption du projet.

Quelques membres ont demandé l'ajournement de la discussion à une autre séance afin d'étudier certaines questions d'ordre général que soulève indirectement ce projet; l'ajournement a été prononcé; mais M. Blavier a demandé qu'il fût aussi court que possible.

Au Polygone de l'École de cavalerie

M. le général Massiet a l'intention de faire faire plusieurs expériences au polygone des travaux de campagne de l'École de cavalerie.

De fortes détonations se produiront pendant les mois de mai et juin. M. le général commandant en a informé le maire de Saumur.

MUSIQUE MUNICIPALE

La Musique Municipale de Saumur se fera entendre dans le Square dimanche prochain, 22 mai, à 8 heures du soir.

Programme

1. Saint-Maur, pas redoublé... BOINIER.
2. Richard Cœur-de-Lion, fantaisie... GRÉTRY.
3. La Chanson des nids, fantaisie polka pour 2 clarinettes... BUOT.
4. Thérèse, valse... KARL FAUST.
5. Le Bohémien, galop... SARKOSY.

Le chef de musique,
V. MEYER.

THÉÂTRE DE SAUMUR

TOURNÈS F. ACHARD. — C'est mardi prochain 24 mai qu'aura lieu sur notre scène la représentation de la Famille Pont-Biquet, comédie en 3 actes de M. A. Bisson.

DÉLIT DE PÊCHE

Dimanche, deux pêcheurs, MM. Bellion et Gauchais, absorbés par les multiples émotions de la pêche à la ligne, se sont laissés surprendre dans l'île d'Offard par les gendarmes qui les avaient aperçus de loin.

Le premier a argué de son ignorance de la clôture de la pêche; le second, de la violence de sa passion pour cet amusement.

Ces deux raisons n'ont pas paru suffisantes aux deux gendarmes qui leur ont dressé procès-verbal.

CAISSE D'ÉPARGNE DE SAUMUR

Compte rendu des Opérations de l'année 1891

L'an mil huit cent quatre-vingt-douze, le vingt-six avril, à huit heures du soir, Le Conseil des Directeurs de la Caisse d'Épargne de Saumur s'est réuni sur convocation spéciale à la Mairie de cette ville et a pris la délibération suivante.

M. Liénard, adjoint au maire de la ville de Saumur, préside l'assemblée. Étaient présents : MM. Brac, Common, Gauthier, Girard, Girandier, Galbrun, Kempf, Mathieu, Mayet, Paget, Poitevin, Salmon-Humeau, directeurs, et MM. Dulavoüier, Morin, directeurs adjoints.

Sont nommés : secrétaire, M. Gauthier ; rapporteur, M. Brac. M. le Président donne lecture des comptes présentés par M. Choyer, trésorier, et invite M. Brac, rapporteur pour l'exercice 1891, à faire connaître le résultat de ses vérifications. Il s'exprime ainsi :

Messieurs,

Comme les années précédentes, j'ai l'honneur de vous soumettre le compte des opérations de la Caisse d'Épargne pendant l'année 1891 dont la vérification a été faite à la date du 30 décembre dernier par M. le Receveur particulier.

I. Mouvement général des Fonds et des Livrets

Le chiffre des opérations, tant en recettes qu'en remboursements, qui avait été en 1890 de 3.291.223 fr. 61 s'est élevé en 1891 à 3.282.698 fr. 76

Soit une différence en moins sur le précédent exercice de 8.524 fr. 85

Le nombre des livrets qui était au 1^{er} janvier 1891 de 14.734 s'élevait au 31 décembre à 15.129

Différence en plus 395

II. Compte des Déposants

L'avoir des déposants était au 1^{er} janvier 1891 de 7.572.471 fr. 58
Les versements au nombre de 5,620, effectués en 1891, se sont élevés à 1.631.847 fr. 70
Les transferts-recettes, au nombre de 37, ont donné 26.248 fr. 12
Les arrrages de rente ont été de 85 »
4.658.480 fr. 82

Total du Crédit 9.230.352 fr. 40

La Caisse a remboursé :
En 4.475 opérations 1.576.635 fr. 72
En 77 transferts-paiements 46.318 fr. 93
En achat de rente d'office ou sur demande 1.326 fr. 45
Et en reliquats de livrets frappés de prescription 36 fr. 82
Total du Débit 1.624.517 fr. 92

Reste en capital 7.605.834 fr. 48

A quoi il faut ajouter les intérêts capitalisés montant à 264.960 fr. 61

Ce qui porte l'avoir des déposants au 31 décembre 1891 à 7.870.795 fr. 09

Au 31 décembre 1890, il était de 7.572.471 fr. 58

Augmentation en faveur de 1891 298.323 fr. 51

III. Compte général de la Caisse des Dépôts et Consignations

Au 1^{er} janvier 1891, la Caisse des Dépôts devait à notre établissement 7.677.408 fr. »
Ce chiffre s'est accru au cours de l'année :
1^o Du montant de 37 transferts 26.248 fr. 12
2^o Des versements faits par la Caisse 240.256 »
3^o Et des intérêts alloués à la Caisse 289.733 fr. 38
Total au débit de la Caisse des Dépôts 8.233.645 fr. 60

Sur quoi il faut déduire :
Pour transferts et achats de rente 47.845 fr. 38
Et pour retrait d'espèces 196.000 »
243.845 fr. 38
Le solde créditeur au 31 décembre était donc de 7.989.800 fr. 12
Dont aux déposants (voir ci-dessus) 7.870.795 fr. 09
Et à l'établissement 119.005 fr. 03
Égalité 7.989.800 fr. 12

IV. Compte particulier de la Caisse

Au 31 décembre 1890, l'avoir général de la Caisse était de 185.517 fr. 08
Il s'est accru pendant le dernier exercice :
1^o Du revenu des rentes, propriété de la Caisse 2.430 »
2^o Des intérêts des sommes laissées à la Caisse des Dépôts et Consignations 3.946 fr. 37
3^o De la bonification sur les intérêts servis aux déposants 30.826 fr. 40
4^o Des bonifications par suite de la prescription trentenaire 36 fr. 82
Ci 212.456 fr. 67

Les dépenses de l'année ont été de 13.470 fr. 49
L'avoir net au 31 décembre ressortait donc à 199.286 fr. 48

représenté par :
1^o Les fonds en compte-courant à la Caisse des Dépôts 119.005 fr. 03
2^o Les 2,430 fr. de rente 3 0/0 (valant actuellement 67,460 fr.), mais devant seulement figurer pour leur prix d'achat 48.568 fr. 90
3^o L'Hôtel de la Caisse porté pour son prix de revient, soit 31.714 fr. 63
4^o Et l'encaisse du comptable 92 fr. 92
Égalité 199.286 fr. 48

représentant le fonds de dotation et de réserve de la Caisse.

Ce dernier fonds, aux termes de l'article 3 de nos statuts, fixé à la moyenne des dépenses des trois dernières années qui se sont élevés :

En 1889, à 12.504 fr. 70
En 1890, à 12.529 fr. 48
En 1891, à 13.470 fr. 49

Total 38.204 fr. 37

dont le tiers formant le fonds de réserve est de 12.734 fr. 79

En conséquence, le fonds de réserve est fixé au 31 décembre 1891 à 12.734 fr. 79

Et le fonds de dotation à 186.551 fr. 69

Total égal à l'avoir de la Caisse 199.286 fr. 48

Il était au 31 décembre 1890 de 185.517 fr. 08

Les bénéfices nets du dernier exercice sont donc de 13.769 fr. 40

En augmentation de 618 fr. 57 sur celui de 1890.

V. Caisses d'Épargne Scolaires

Le résultat des opérations de ces Caisses ne différencie pas sensiblement de celui des années précédentes.

Il se chiffre par 796 versements, représentant.....	4.639 fr. »
Contre 721 en 1890, représentant.....	4.406 »
Soit une légère augmentation de 75 opérations et en deniers versés en plus.....	235 fr. »
Les meilleurs résultats ont été obtenus par :	
M. Lesueur, instituteur à Saint-Clément-des-Lévées, qui a fait 137 versements pour une somme de 501 fr.	
M ^{me} Benoit, directrice de l'école laïque, rue Cendrière, 114 versements pour 337 fr.	
M ^{me} Faudet, directrice de l'école laïque des Ponts, 76 versements pour 255 fr.	
M ^{me} Buiève, directrice de l'école laïque, rue du Prêche, 75 versements pour 496 fr.	
M. Goblet, instituteur à Saint-Lambert-des-Lévées, 57 versements pour 278 fr.	
M ^{me} Grosbois, institutrice aux Ulmes, 39 versements pour 136 fr.	
M. Chouteau, instituteur aux Tuffeaux, 35 versements pour 92 fr.	
M. Marseille, instituteur à Yarnand, 27 versements pour 290 fr.	

VI. Concours des Percepteurs

Cette année, les résultats donnés par l'intervention des Percepteurs ont été inférieurs à ceux des années précédentes.

Les Percepteurs qui avaient versé en 1890.....	264.374 fr. »
ont versé en 1891 que.....	202.359 »
Différence en moins.....	62.015 fr. »
Les remboursements qui avaient été en 1890 de... 128.316 49	
se sont élevés en 1891 à..... 159.711 58	
Différence en plus.....	31.395 09

Après quoi, le Conseil, à l'unanimité, donne décharge à M. Choyer de sa gestion pour l'exercice 1891, et lui adresse, ainsi qu'à ses collaborateurs, ses remerciements et ses félicitations pour le zèle et le dévouement apportés par eux dans l'exercice de leurs fonctions.

OBJET PERDU

Lundi dernier, M^{me} Gagneux, demeurant rue d'Orléans, 56, a perdu sur la route de Doué un paquet contenant une capote de crêpe pour dame et une paire de gants de peau pour homme. — Prière à la personne qui a trouvé ces objets de les lui rapporter.

On nous écrit du Canton de Gennevilliers :

« A Chemellier, les républicains crient bien haut : Place aux jeunes, et les électeurs répondent en conservant l'excellent administrateur qu'ils ont depuis longtemps dans la personne de M. Baudin. Les républicains, peu nombreux d'ailleurs, sont fort mécontents du résultat.

« A Coutures, commune voisine, les choses se passent de toute autre manière, sans faire plus de plaisir à ces messieurs de l'anticléricalisme. On y a fait sauter le vieux maire, avec sa vieille majorité, bonne à tout faire, et l'on a installé de belle et brillante jeunesse, active, impartiale, mais qu'on dit aussi quelque peu cléricale.

« Ce n'est pas cette jeunesse-là qu'auraient voulu les meneurs de Coutures et d'ailleurs. Ils avaient Eugène, l'ancien adjoint, qui patronnait l'ami de Beaufort, mais la patience des électeurs était lassée, et notre Eugène est tombé par le... de la charte, perdant dans sa chute, généralement désirée, l'écharpe d'adjoint qu'il avait, et celle de maire qu'il convoitait.

« Nouvelle Perratte avec son pot au lait, il avait formé, dit-on, de vastes projets, qui restaient enfouis dans le secret de son cerveau ou de ses papiers. On ne les connaîtra sûrement que par la publication de ses mémoires, si ses amis les trouvent dignes de passer à la postérité.

« Coutures est donc enfin une commune gagnée par les conservateurs. De gauche, la majorité passe à droite ; et dimanche dernier, à l'élection du maire, l'ancien n'a eu que quatre voix, y compris la sienne très probablement. »

M. Chailloux est nommé suppléant du juge de paix de Vihiers.

Succès d'un Angevin

M. Guillemot, le baryton qui a fait les beaux jours de la scène de Nantes, et qui avait remporté aussi de brillants succès à Bordeaux, vient de se faire entendre, dimanche, au casino des Capucins, dans cette dernière ville. Son triomphe a été complet ; on l'a applaudi, hissé, acclamé ; il a dû revenir dix fois en scène saluer le public. Les journaux bordelais ont de lui le plus grand éloge.

LA CATASTROPHE DU PONT-MALEMBERT

Le jeune Rousseau, victime de la catastrophe du Pont-Malembert, que nous avons racontée, a succombé mardi matin, aux suites de la blessure qu'il a reçue à la tête.

LES ÉLECTIONS DE BOURGUEIL ET DE SAINT-NICOLAS

On lit dans le *Messageur* de Tours :

« A Bourgueil, M. Le Jouteux, conseiller général, et ses deux adjoints, MM. Girault et Bienvenu, ont été élus à la presque unanimité.

« A Saint-Nicolas, M. Baudry, l'honorable maire révoqué par le préfet, a été réélu par 13 voix sur 45 suffrages exprimés et le même nombre de voix a été accordé à son excellent adjoint, M. Jamet-Lenain.

« Ainsi, à Bourgueil comme dans la belle commune voisine de Saint-Nicolas, nos amis les conservateurs ne se sont pas laissés entamer par la faction qui cherche depuis longtemps, mais vainement, à s'emparer de la direction des affaires communales.

« Honneur à eux ! »

TOURS. — Le bruit court sérieusement que l'élection de M. Wilson à la mairie de Loches rendrait impossible le voyage que doit faire à Tours M. Carnot, au moment de l'Exposition.

LE CRIME DE SAINT-PATRICE

On écrit de Restigné au *Journal d'Indre-et-Loire* :

« Comme vous l'avez dit, le Parquet de Chiron tient une bonne piste. Ce ne sont plus seulement des présomptions qu'il a contre les nommés Goiras et Claude, journaliers à Restigné, et qui ont été arrêtés, ce sont presque des certitudes.

« En effet, la gendarmerie de Bourgueil a découvert le fusil dont une balle tua le chien du père Badillé. Ce fusil appartenait à la victime. Il avait disparu de son appartement. On l'a trouvé au domicile des inculpés.

« Vous avez loué la sagacité des gendarmes de Langeais. La gendarmerie de Bourgueil mérite aussi tous les éloges.

« L'instruction entre dans une phase nouvelle. Il est permis d'espérer une prompt conclusion. »

PRYANÉE DE LA FLÈCHE

Un projet d'agrandissement du prytanée de La Flèche a été soumis au Ministre de la guerre qui l'a approuvé.

Le service du génie passera sans délai une convention avec la ville de La Flèche pour la construction des bâtiments annexes du prytanée. Le versement dans les caisses de l'Etat de la subvention offerte par la commune de La Flèche et par le département de la Sarthe devra s'effectuer le plus promptement possible.

COURSES DE POITIERS

Mardi, la deuxième réunion n'a pas été plus brillante que la première. Il y avait dans les tribunes moins de monde encore que dimanche et trois épreuves sur cinq n'ont pas offert beaucoup d'intérêt.

Espérons que, l'année prochaine, les cour-

ses seront plus intéressantes. La Société, qui avait tout lieu de compter sur un succès, en présence du nombre des engagements, prendra sans aucun doute des mesures pour que l'hippodrome de Poitiers ne soit pas délaissé.

NANTES. — Le nouveau maire de Nantes est M. Alfred Riou : il a obtenu 28 voix sur 36 votants.

Exposition de roses. — La Société nantaise d'horticulture, fondée en 1828, organise deux expositions cette année : l'une de printemps, l'autre d'automne. La première aura lieu les 11, 12 et 13 juin, sur le cours Saint-Pierre.

Un dragon anarchiste. — Samedi prochain, le Conseil de guerre de Nantes jugera par défaut le dragon anarchiste Decamp, qui, il y a quelques mois, est parti de cette ville en emportant la solde de son colonel et des pièces qu'il devait remettre à la signature de cet officier.

Decamp est le frère de l'anarchiste condamné l'an dernier, et dont le nom fut rappelé au cours du procès Ravachol.

Une explosion à Chantenay

PRÈS NANTES

Lundi, à une heure et demie de l'après-midi, une explosion s'est produite à l'atelier de M. Lombard, artificier, dans le Chemin-Neuf, près le boulevard de ceinture.

M. Lombard avait fait construire l'établissement il y a quelques mois, et il était installé seulement depuis le 25 avril dernier.

Deux ouvriers y travaillaient, M. Baptiste Bouyer, demeurant à Nantes, rue des Trois-Barils, et M. Joseph Jancourt, embauché le matin par M. Lombard.

Les deux hommes étaient occupés à charger des jets de pièces, frappant avec un maillet la composition de soufre, salpêtre, charbon et poudre d'or préparée d'avance.

M. Jancourt, promptement mis au courant du travail, avait déjà chargé seul plusieurs jets quand tout à coup une flamme jaillit du dernier qu'il frappait.

M. Bouyer comprenant aussitôt le danger — dix-huit cents jets chargés se trouvaient auprès — cria : « Sauvons-nous ! » et s'élança vers la porte.

M. Jancourt le suivit, mais pas assez rapidement, et il fut brûlé aux jambes et aux reins par la matière enflammée qui retombait de tous côtés.

A peine les deux hommes étaient-ils dehors que la maison s'ouvrait et se séparait, une partie tombant dans le chemin, l'autre dans un champ.

Les cloisons s'étaient en même temps effondrées sous la force de l'explosion, et de l'établissement il ne restait plus que des débris amoncelés.

En même temps le feu prenait dans le parquet et dans les poutres, mais la combustion était heureusement très lente, et quand les pompiers arrivèrent, ils se rendirent rapidement maîtres de l'incendie.

M. Lombard, ainsi que nous l'avons dit plus haut, n'était que depuis peu de temps dans le Chemin-Neuf. Il était auparavant aux Bordenes, mais il n'avait pas fait transporter son assurance. Il éprouve ainsi une perte de 7 à 8,000 fr.

L'immeuble, qui appartenait à M. Guillard, propriétaire, était estimé à environ 4,000 fr. Il était assuré.

Jancourt a été conduit à l'hôpital de Chantenay. Ses brûlures ne présentent aucune gravité, mais elles l'obligeront à un repos de quelques jours.

BOURSE DE PARIS

Du 18 Mai 1892

3 0/0.....	98 20
3 0/0 nouveau.....	98 20
3 0/0 amortissable.....	98 60
4 1/2.....	105 45

VOIR A LA 4^e PAGE L'ANNONCE CRÉMIEUX

NOUVELLES A LA MAIN

Visiteur et bébé.

— Tu viens voir mon papa ?

— Oui, cher enfant.

— Tu es coiffeur, dis ?

— Non. Pourquoi ?

— C'est que papa vient de dire à la bonne, quand elle l'a annoncé : « Allons, bon, il vient encore me raser. »

Aux grandes manœuvres, l'été :

— Surtout, dit un sergent aux hommes de son escouade, défense de boire de l'eau « stagnante ».

— Pardon, sergent, demande Dumanet, qu'est-ce que c'est que de l'eau « stagnante » ?

— Comment ! vous ne savez pas quoi-t-est-ce que c'est que de l'eau « stagnante » ; mais, parbleu, c'est de l'eau « accroupie » !

Une jeune personne choisit des mouchoirs dans un magasin de nouveautés :

— Je les désire à mon initiale.

— Quelle lettre ? demande l'employé.

— Un R.

— En vous voyant si gracieuse, on doit deviner que vous vous nommez Rose ?

— Non, Monsieur, réplique la jeune personne, je m'appelle R...nestine.

Dernières Nouvelles

Paris, 19 mai, 12 h. 45 soir.

Nîmes. — M. Numa Baragnon, sénateur inamovible, est mort cette nuit.

La Cour d'assises de l'Hérault a condamné à mort Martini Dexemple, aux travaux forcés à perpétuité Baze et Magnères, pour assassinat d'un gardien de prison et d'un co-détenu.

HAVAS.

Le Rob Lechaux Enrichit le Sang

Si l'on veut être renseigné sur la merveilleuse efficacité de ce médicament, il faut lire la brochure (5^e édition) que l'inventeur M. Lechaux, Pharmacien à Bordeaux, envoie gracieusement. Il expédie aussi 3 flacons Rob Lechaux franco contre mandat de 12 francs, et 6 flacons contre 24 francs.

M. Berthaud à Saumur

Le savant chirurgien-pédicure spécialiste, dont nous avons parlé, obtient à Saumur un très grand succès bien motivé par ses cures merveilleuses.

Les nombreuses personnes qui ont besoin de son ministère sont priées de se faire inscrire un jour à l'avance, à cause du grand nombre de demandes qui lui sont adressées journellement.

Cabinet d'opérations, rue Dacier, n° 47, ouvert de 1 heure à 4 heures. Se rend à domicile sur demande. (Prix par opération : 2 fr.)

LES FRÈRES MAHON médecins spéciaux « obtiennent mille guérisons par an dans les hôpitaux ». Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, chute des cheveux, etc. Le docteur Mahon, chargé pendant trente ans de traiter à l'hôpital d'Angers, consulte le dernier dimanche de chaque mois, à Angers, de 1 à 4 heures, à l'hôtel d'Anjou. Dépôt des Pommades MAHON à Saumur, à la pharmacie PERRIN. — Paris, rue Rivoli, 30.

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, Rue Saint-Jean, Saumur.

P. ANDRIEU

ARTICLES DIMINUÉS

Sucre.
Café.
Bougie.
Chocolat
Conserves.
Sirops.
Vin rouge.
Vin blanc.
Rhum.

Expédition franco à domicile par commande de 50 fr., Sucre excepté.

PAUL GODET, propriétaire-gérant

Étude de M^e ANDRÉ POPIN, avoué à Saumur, 8, rue Cendrière, successeur de M^e BEAUREPAIRE.

D'un jugement rendu par défaut par le Tribunal civil de Saumur, le douze mars mil huit cent quatre-vingt-douze, enregistré.

Entre M. Jean-Baptiste Baudrier, horticulteur, demeurant à Saumur, 8, rue Fardeau,

Et Madame Joséphine Thomas, sans profession, épouse du sieur Baudrier, sus-nommé; demeurant à Saumur,

Il appert:

Que le divorce d'entre les époux Baudrier a été prononcé au profit de M. Baudrier.

Saumur, le dix-huit mai mil huit cent quatre-vingt-douze.

Pour extrait,

ANDRÉ POPIN.

Étude de M^e GEORGES FERRIÈRE, commissaire-priseur, et de M^e MULLON, huissier à Saumur.

VENTE

Aux enchères publiques APRÈS SAISIE

Sur le sieur LACROIX, chimiste-viticulteur,

Le SAMEDI 21 MAI 1892, à 1 heure de relevée, à Saumur, rue Fardeau, 3, de:

90 fûts de produits chimiques et engrais (procédé Lacroix), sac de soufre, bonbonnes, 330 litres de vin rouge, cuisinière en fonte et ses tuyaux, fourneau à pétrole, fûts vides, baquets, outils divers, poulain, brancard, caisses, seaux, volière;

Glaces, vases, lampes, rideaux, garde-robe, ustensiles de cuisine et de ménage, verrerie et autres objets,

Par le ministère de M^e GEORGES FERRIÈRE, commissaire-priseur à Saumur, rue de Bordeaux, 64.

Au comptant, 10 0/0 en sus.

Étude de M^e GEORGES FERRIÈRE, commissaire-priseur, et de M^e MULLON, huissier à Saumur.

VENTE JUDICIAIRE

Aux enchères publiques

Par continuation, le LUNDI 23 MAI 1892, à 1 heure de relevée, à Saumur, rue Fardeau, 40, et rue de Bordeaux, 49,

Au domicile de M. BAUDRIER, horticulteur, de:

Plantes et arbustes divers, terrou, fumier, terre de bruyère, paillassons, stores, échelles doubles et simples, outils de jardinage, meule à affûter, bois de lit, tables, chaises, un poêle et ses tuyaux, fûts, bouteilles vides et autres objets,

Par le ministère de M^e GEORGES

FERRIÈRE, commissaire-priseur à Saumur, rue de Bordeaux, 64. Au comptant, 10 0/0 en sus.

Étude de M^e LE BARON, notaire à Saumur.

A VENDRE

Par adjudication amiable,

Le DIMANCHE 29 MAI 1892, à deux heures, en l'une des salles de la Mairie des Rosiers,

LES IMMEUBLES

CI-APRÈS DÉSIGNÉS

Situés commune des Rosiers

Appartenant à M. PIERRE GUILLET.

I. 49 ares 40 centiares de terre, aux Illettes.

MISE A PRIX. 1,100 fr.

II. 19 ares 25 centiares de terre, aux Moutillaux.

MISE A PRIX. 400 fr.

III. 38 ares 50 centiares de terre, aux Bas-des-Noues.

MISE A PRIX. 1,100 fr.

S'adresser à M^e ALBERT, avoué à Saumur, ou à M^e LE BARON, notaire, dépositaire du cahier des charges. (241)

A LOUER MAISON

Rue de Bordeaux, 15,

Actuellement occupée par M. le docteur Géraud, médecin major à l'Ecole de cavalerie.

Avec beau jardin bien arbruté et service d'eau de Loire.

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

Présentement

Ou pour la Saint-Jean prochaine

Trois grandes chambres, salle à manger, décharge de cuisine, deux pompes, un grenier, une terrasse avec une grande cour.

S'adresser à l'ORPHELINAT SAINT-JOSEPH.

A VENDRE

Maison avec beau Jardin

Situés rue Saint-Lazare, 32.

S'adresser, pour visiter, 6, rue du Temple.

UNE PERSONNE très instruite demande n'importe quel travail intellectuel à faire chez elle: Copies de manuscrits ou autres, traductions, recherches, etc.

S'adresser au bureau du journal.

MAISON

A Louer présentement

A Villebernier,

CONNEXE SOUS LE NOM DU

CHAPEAU-ROUGE

S'adresser à M. GOUBIN-CHALOT, plâtrier, rue Nationale, 24.

A LOUER

APPARTEMENT

Au 2^e étage

Composé de trois pièces, mansarde, décharge et grenier.

S'adresser, 19, rue de la Tonnelle. (234)

UN JOURNAL DÉPARTEMENTAL, libéral-conservateur, paraissant trois fois par semaine, demande un SECOND REDACTEUR pouvant justifier des meilleures références.

Ecrire aux initiales D. D., à l'Agence Havas, place de la Bourse, 8, Paris.

UN MENAGE sans enfant demande place.

S'adresser au bureau du journal.

GRANDE QUANTITÉ

De Moellons à Vendre

S'adresser à M. BOUVET-LADUBAY, à Saint-Hilaire-Saint-Florent.

Royal Windsor

LE CÉLÈBRE RÉGÉNÉRATEUR DES CHEVEUX



Avez-vous des cheveux gris? Avez-vous des pellicules? Vos cheveux sont-ils faibles ou tombent-ils?

SI OUI

Employez le ROYAL WINDSOR. Ce produit par excellence rend aux Cheveux gris la couleur et la beauté naturelles de la jeunesse. Il arrête la chute des Cheveux et fait disparaître les Pellicules. Il est le SEUL Régénérateur des Cheveux méteilés. Résultats inespérés. — Vente toujours croissante. — Exiger sur les flacons les mots ROYAL WINDSOR. — Se trouve chez Coiffeurs-Parfumeurs, en flacons et demi-flacons.

ENTREPOT: 22, rue de l'Échiquier, PARIS. Envoi franco sur demande du prospectus contenant détails et attestations.

Se trouve, à Saumur, chez: M. COUTARD, 2, rue Saint-Jean; M. MASCHET, rue Saint-Jean; M. RENÉ, rue Saint-Jean; M. PICHARD, rue Nationale; M. DAUBIGNY, coiffeur-parfumeur, 37, rue d'Orléans.

ALFRED CATTIER, éditeur, Tours

NOUVELLES PUBLICATIONS

LES SEPT DONNS DU SAINT-ESPRIT

MÉDITATION POUR SE PRÉPARER

A LA CONFIRMATION OU A LA FÊTE DE LA PENTECOTE

Par la vicomtesse de LAFRÈGEOLIERE

Auteur du Livre de messe des petits enfants

OUVRAGE APPROUVÉ PAR M^e FREPPEL, ÉVÊQUE D'ANGERS

Un joli vol. in-32 raisin précédé du beau souvenir de Confirmation d'après Haliez.

Broché avec couverture glacée..... 1 fr.

Relié percaline tranches dorées..... 1 fr. 50

En vente, à Saumur, chez M. DÉZÉ, rue Saint-Jean.

A SAINTE-GENEVIÈVE

Tapisseries Artistiques

BRODERIES

M^{mes} NOEL & BOUIN

SAUMUR — 8, rue du Puits-Neuf, 8 — SAUMUR

Très beau choix de Travaux fantaisie

CONFISERIE - PATISSERIE - GLACES

Vins fins, Liqueurs, Sirops

E. HARDY

Successeur de M. TROUVÉ

SAUMUR - 20, Rue Saint-Jean - SAUMUR

Nous avons l'avantage de prévenir notre clientèle que nous occupant d'une façon spéciale des Baptêmes, nous faisons maintenant les DRAGÉES à la Maison et à la MAIN.

LA QUALITE N'EST PAS DISCUTABLE Spécialité de Brioche pour 1^{re} Communion.

Épicerie Parisienne

33, Rue d'Orléans, et rue Dacier, 38.

IMBERT FILS

SUCCESSEUR

A l'occasion de sa prise de possession, M. IMBERT FILS a fait subir une Baisse à de nombreux Articles. Comme par le passé, la Maison s'attachera à ne vendre que des Produits de choix, de qualité irréprochable et à des prix défiant toute concurrence.

Demander le Catalogue

LIVRAISONS RAPIDES A DOMICILE

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

Saison Printemps et Eté — PARIS A SAUMUR — Saison Printemps et Eté

MAISON CREMIEUX

TAILLEUR MODERNE

27, Rue d'Orléans, Saumur

COSTUME COMPLET en drap d'Elbeuf, depuis 35 francs, sur Mesure

Exposition permanente et Mise en vente des Nouveautés

27, rue d'Orléans, Saumur - COUPE RÉPUTÉE SANS RIVALE - Saumur, rue d'Orléans, 27

GRANDE DISTRIBUTION DE DEVINETTES